

Animaux de rente

>> Jeunes bovins

>> L'AUTEUR
Amélie PÉRIÉ**Troubles respiratoires** en atelier d'engraissement : prendre en compte tous les facteurs

Les affections respiratoires en atelier d'engraissement ont souvent une origine multifactorielle. Le praticien doit prendre en compte les divers agents pathogènes impliqués, le bâtiment et les conditions d'élevage pour établir un pronostic et mettre en place un traitement.

Les affections respiratoires génèrent de nombreuses pertes en atelier d'engraissement : 13 % des veaux mis en lot sont atteints. Leurs conséquences économiques sont importantes par les coûts de traitement, les retards de croissance et parfois la mortalité qu'elles entraînent. Ces maladies sont souvent d'origine multifactorielle, ce qui les rend difficiles à étudier sur le terrain.

Les Journées européennes de buiatrie, en novembre 2007 à Maisons-Alfort, ont été l'occasion pour nos confrères Frédéric Lemarchand, Pascal Fanuel et Roland Gasnier de proposer une méthodologie d'approche de ces troubles respiratoires en atelier d'engraissement.

Anamnèse

Certains paramètres de l'atelier, aussi bien dans son fonctionnement que dans son historique, doivent être pris en compte avant de débiter la visite d'élevage : la typologie de l'élevage, l'origine des animaux ainsi que leur race et leur âge à l'allotement, la préparation sanitaire des animaux, l'alimentation, la conduite d'élevage, les performances habituelles des lots, le type de pathologie rencontré, l'organisation du travail, les compétences particulières de l'éleveur...

Pour cela, le praticien peut s'appuyer sur les documents d'élevage des années précédentes et sur le carnet sanitaire.

Commémoratifs

Le praticien doit retracer dans le temps et dans l'espace les troubles respiratoires de l'atelier. Certaines informations sont ainsi recueillies : la morbidité, la mortalité, les symptômes rencontrés, l'évolution des affections (mode aigu ou chronique), les lots atteints, la date d'apparition des signes cliniques par rapport à l'achat des animaux, l'intervalle de temps entre les entrées successives de bandes, les conditions météorologiques lors de l'apparition des symptômes respiratoires, la consommation des aliments, les traitements mis en place en première intention ainsi que la réponse des animaux à cette thérapeutique.

Examen clinique de l'atelier

L'objectif est d'examiner le troupeau mais aussi le bâtiment d'engraissement.

Lors de la visite d'élevage, le praticien doit évaluer l'étendue des troubles respiratoires. Pour ce faire, certains points sont à examiner tels que les lots et cases atteints, les symptômes rencontrés dans le cheptel (toux, jetage, abattement, dyspnée, fièvre, état des animaux (propreté, état corporel)). La température de plusieurs animaux est prise et la fréquence de la toux est comptée.

L'extérieur et l'intérieur du bâtiment sont examinés. L'orientation de l'atelier ainsi que les vents dominants sont notés. Le praticien s'attardera à rechercher des signes permettant de suspecter un « effet couloir » (bâtiment dans une vallée, bâtiments espacés de moins de 15 m) ou un « effet rebond » (silos, autre bâtiment...).

A l'intérieur du bâtiment, la litière est examinée ainsi que la propreté des animaux. Les dispositifs de ventilation (filets brise vent) sont analysés et d'éventuelles anomalies (trous dans les tôles,...) sont recherchées. Une sous-ventilation s'accompagne parfois de traces de moisissures et d'humidité.

Examens complémentaires

En présence d'affections respiratoires récurrentes, des examens complémentaires sur les animaux sont nécessaires : écouvillon nasal, aspiration transtrachéale (virologie, bactériologie), écouvillon naso-pharyngé profond, sérologies (ponctuelle, cinétique). Plusieurs veaux sont prélevés, principalement en début de maladie, afin d'obtenir un diagnostic de troupeau.

Ces analyses ont pour objectif de redéfinir le plan sanitaire d'élevage de l'atelier, de réadapter les stratégies de traitement pour les bandes à venir, de revoir les méthodes de prévention mises en œuvre, de renforcer la biosécurité (quarantaine, achat d'animaux indemnes d'IBR...) et parfois d'adapter le traitement pour l'affection en cours.

Les veaux morts seront, dans la mesure du possible, autopsiés. Lorsqu'un défaut de ventilation est soupçonné, le diagnostic d'ambiance du bâtiment est indispensable.

Pronostic

Le devenir de certains broutards atteints d'affections chroniques (abcès profond, pleuropneumonie chronique, pneumopathie et arthrite à mycoplasmes) doit être évalué en fonction du coût du traitement, du prix de revente et du risque de saisie des viandes. ■

La stratégie de traitement doit respecter **les impératifs économiques**

Le praticien doit établir une stratégie de traitement en respectant les impératifs économiques de l'atelier. Pour qu'elle soit efficace, les symptômes doivent être détectés le plus précocement possible : une surveillance accrue des animaux par l'éleveur est indispensable. Un protocole de soins pour les cas individuels est établi. La mise en place d'une infirmerie permet de mieux gérer les cas chroniques et les animaux convalescents. Enfin, le praticien doit définir avec l'éleveur les critères d'alerte nécessitant son intervention : nombre de bovins atteints, évolution de l'affection, symptômes inhabituels...

Visite sanitaire après l'allotement

Une visite sanitaire 5 à 7 jours après l'allotement est conseillée puisqu'elle intervient au moment du pic d'apparition de maladies respiratoires en atelier d'engraissement mais également au pic d'excrétion des agents pathogènes (période optimale pour les prélèvements). Certaines mesures de prophylaxie sanitaire seront renforcées : sélection des animaux achetés, quarantaine, modification du bâtiment lorsqu'un défaut d'ambiance est détecté...

La vaccination des veaux contre les maladies respiratoires est conseillée bien qu'elle intervienne toujours tardivement par rapport au pic d'apparition de ces affections.

Antibioprévention raisonnée

Une antibioprévention raisonnée à l'aide d'antibiotiques injectables de longue durée d'action doit être proposée dans les lots à risque.

A retenir : les affections respiratoires dans les ateliers d'engraissement ont souvent une origine multifactorielle. Les divers agents pathogènes, le bâtiment et les conditions d'élevage interfèrent pour aboutir à des situations souvent complexes. Une analyse raisonnée de l'atelier conduit à la mise en place de plans de maîtrise individualisés prenant en compte le mode de fonctionnement de l'atelier et ses impératifs économiques. **A.P.**



Amélie Périé

La résolution d'un problème de troubles respiratoire en atelier d'engraissement passe par une étude complète du bâtiment.